

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE D'ACTION SOCIALE
Commune de Cadours

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil D'administration	En Exercice	Suffrages Exprimés
11	11	09

Séance du 30 Novembre 2023 à 17 heures 30

L'An deux mille vingt-trois le trente novembre 2023 à 17 heures 30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame PONTAC Michèle Adjointe au Maire de Cadours,

Date de la convocation : 09 Novembre 2023

Secrétaire de séance : BEGUE Henri,

Présents : PONTAC Michèle, SACAREAU Régine, BEGUE Bernard, BEGUE Henri, BONNECAZE François, LAVERNE Cécile, SIMON Catherine, BARTHE Paulette.

Absents excusés : AUDIBERT Jérôme, INGHILLERI Maryse, LAFFONT Didier.

Ont donné pouvoir : INGHILLERI Maryse à PONTAC Michèle

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

REVISION DU PRIX DES REPAS PORTÉS AU DOMICILE DES PERSONNES AGÉES OU A MOBILITÉ RÉDUITE

Madame Michèle PONTAC, Vice-Président, expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la délibération fixant le prix des repas portés au domicile des personnes âgées, ou à mobilité réduite de Cadours.

Ce service a pour vocation d'améliorer la vie quotidienne des personnes en leur proposant des repas équilibrés et variés compte tenu des besoins nutritionnels de chacun.

Il rappelle que la gestion du service est prise en charge par la commune, la préparation des repas est assurée par un prestataire extérieur. La livraison des repas est assurée par les services de la Poste. Un règlement adapté au service est mis en place.

Il propose de maintenir le prix du repas à 10.50 € pour l'année 2024.

Ce prix sera révisé au moins une fois par an.

Les opérations comptables seront effectuées par le budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration ACCEPTE à l'unanimité le maintien du prix des repas qu'il fixe à 10.50 € à compter du 01 janvier 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Extrait certifié conforme par le Président.

Le 30/11/2023,

Le Président du CCAS

Didier LAFFONT

